

**1011 - Action en faveur du développement des NTIC**

**Mise en oeuvre du schéma directeur territorial  
d'aménagement numérique (SDTAN) - Convention  
de financement des études préalables avec la  
Région Alsace et le Département du Haut-Rhin**

**Rapport n° CP/2013/588**

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention de financement à intervenir entre le Département du Bas-Rhin, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, fixant les modalités de règlement de la participation départementale aux études préalables à la mise en oeuvre du SDTAN.

Le Conseil Général a approuvé lors de sa séance du 26 mars 2012, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), document de cadrage devant permettre d'atteindre, dans une démarche commune avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, l'objectif du très haut débit pour tous à l'horizon 2030 sur l'ensemble du territoire alsacien.

Le Conseil Général a par ailleurs, lors de sa réunion du 22 octobre 2012, validé le principe de lancement des études techniques et juridiques préalables à la mise en oeuvre du SDTAN, conduites sous maîtrise d'ouvrage de la Région Alsace avec la participation de représentants des trois collectivités, avec un financement partagé entre les trois collectivités, et a rappelé que la Commission Permanente a délégué pour approuver la convention de financement correspondante.

Les études engagées sont de deux ordres :

**Une étude d'ingénierie** de type Avant-Projet Sommaire qui a pour but de :

- Disposer d'un schéma d'ingénierie de desserte en fibre optique sur l'ensemble du territoire,
- Obtenir une évaluation des coûts associés,
- Disposer d'un référentiel permettant de décider de la pose anticipée de fourreaux lors d'éventuels travaux de génie civil,
- Modéliser ces données dans un SIG,
- Permettre un démarrage des travaux prioritaires.

Cette étude a été attribuée au cabinet MIRIADE pour un montant de 2,88 M€ et doit se terminer au 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

**Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** qui a pour but de :

- Vérifier la robustesse et la pertinence du schéma d'ingénierie proposé par les études d'APS,
- Évaluer les coûts d'exploitation du futur réseau public,
- Proposer les statuts du futur Syndicat Mixte qui devrait porter la maîtrise d'ouvrage
- Elaborer le cahier des charges pour la désignation d'un maître d'œuvre,
- Préparer les dossiers de consultation pour la concession d'affermage.

Cette mission a été attribuée au cabinet IDATE sous forme d'un marché à bons de commande pour un montant maximum de 500 000 € et pour une durée maximale de 4 ans.

Compte-tenu de la nature du projet, il est proposé le partage de financement suivant :

Pour l'étude d'ingénierie:

Région Alsace :	50 %	soit au maximum	1 442 017 €
Département du Bas-Rhin :	29,52 %	soit au maximum	851 367 €
Département du Haut-Rhin :	20,48 %	soit au maximum	590 650 €

(la répartition Bas-Rhin/ Haut-Rhin se fait au prorata du nombre de prises prévues)

Pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Région Alsace :	50 %
Département du Bas-Rhin :	25 %
Département du Haut-Rhin :	25 %

La Région Alsace assure la maîtrise d'ouvrage des deux études et le préfinancement. A ce titre, elle procédera à des appels de fonds en fonction de l'état d'avancement des travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve le projet de convention à intervenir entre le Département du Bas-Rhin, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin définissant les conditions de réalisation et de financement des études préalables à la mise en œuvre du SDTAN ;*
- *décide d'attribuer une subvention à hauteur de 29,52 % soit 851 367 € pour l'étude d'ingénierie et de 25 % pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au profit de la Région Alsace.*

*Elle autorise son Président à signer cette convention avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.*

Strasbourg, le 19/08/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL